

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne Sud

SÉANCE du 28 MARS 2014

Délibération n° 20-2014

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les modifications proposées par le Conseil Scientifique aux statuts du LIMATB. Le Conseil d'administration demande que soit supprimée la mention « le responsable du pilotage et de la médiation scientifique » dans la liste des membres invités au conseil de laboratoire (art.6).

Membres en exercice : 25 membres

Votes : 16

Pour : 16
Contre :
Abstention :

Délibération adoptée.

Visa du Président

Jean PEETERS



Document(s) en annexe au présent extrait : Statuts du LIMATB

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 07 avril 2014

Document mis en ligne le : 07 avril 2014